Provigis

QUICK STARTER PROVIGIS –

FOURNISSEUR

SOMMAIRE

01. Tere connexion - procedure	3
1.1 : Vous avez reçu une notification email	4
1.2 : Vous n'avez pas reçu une notification email	4
02. Mon dossier Provigis – Présentation	6
2.1 : Votre tableau de bord	7
03. Gestion de votre dossier Provigis	8
3.1 : Mettre à jour vos documents	9
3.2 : Gérer vos utilisateurs et référents	10
3.3 : Gérer vos informations	11
04. Présentation des onglets	12
4.1 : Mes Entités de même SIREN	13
4.2 : Ma société	13
4.3 : Mes clients	14
4.4 : Bouton Centre d'aide	14
4.5 : Bouton Assistance	14
05. Les documents demandés par vos clients	15
5.1 : Les documents de l'obligation de vigilance : Kbis, URSSAF et Travailleurs étrangers	16
5.2 : Les documents complémentaires : les attestations	17
5.3 : Les autres documents complémentaires	19
5.4. Les documents spécifiques	21
06. Les questions les plus posées	22
07. Une interface et des agents à votre disposition	27



01. 1ÈRE CONNEXION -PROCÉDURE

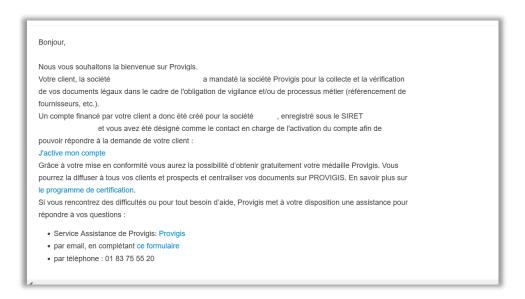


01. 1ÈRE CONNEXION - PROCÉDURE

1.1. VOUS AVEZ REÇU UNE NOTIFICATION EMAIL

Vous avez reçu un email vous invitant à activer votre compte Provigis, veuillez suivre les indications communiquées.

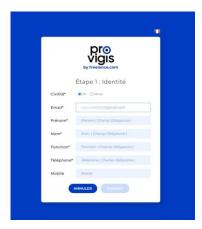
• Vous recevrez automatiquement un email de la part de <u>no-reply@freelance.com</u> veuillez cliquer sur <u>J'active mon compte</u>. Puis cliquer sur <u>S'inscrire</u>.



1) Renseignez votre adresse mail et cliquez sur suivant :



2) renseignez les informations demandées et cliquez sur suivant :



3) Créez votre mot de passe, confirmez-le, puis cliquez sur suivant :



En savoir plus



1.2. VOUS N'AVEZ PAS REÇU UNE NOTIFICATION EMAIL

Si vous n'avez pas reçu d'email, veuillez vous diriger sur notre page d'accueil www.provigis.com puis cliquez sur Inscription.

1) Renseignez votre adresse mail et cliquez sur suivant :



3) Créez votre mot de passe, confirmez-le, puis cliquez sur suivant :



2) Vous arrivez sur la page suivante puis renseignez les informations demandées :



4) Sur la page récapitulative vérifiez l'exactitude des éléments renseignés, puis cliquez sur «CREER COMPTE».



En savoir plus



02. MON DOSSIER PROVIGIS PRÉSENTATION

Provigis

02. MON DOSSIER PROVIGIS - PRÉSENTATION

2.1. VOTRE TABLEAU DE BORD



- Vous pouvez :
 - Modifier la langue
 - Visualiser votre rôle utilisateur : Référent / Utilisateur / Administrateur
 - Modifier vos informations personnelles en cliquant sur l'écrou
 - Accéder aux notifications de votre donneur d'ordres depuis la cloche

Onglets:

- (2)
- Tableau de bord : visualiser les documents à mettre à jour
- Mes clients : visualiser les clients qui vous demandent les documents
- Ma société : paramétrer votre compte et utilisateurs
- Mes entités de même SIREN : visualiser les établissements de même SIREN



Vous pouvez ajouter un client sur votre compte uniquement s'il vous a communiqué son code d'association.



03. GESTION DE VOTRE DOSSIER PROVIGIS



3. GESTION DE VOTRE DOSSIER PROVIGIS

3.1. METTRE À JOUR VOS DOCUMENTS

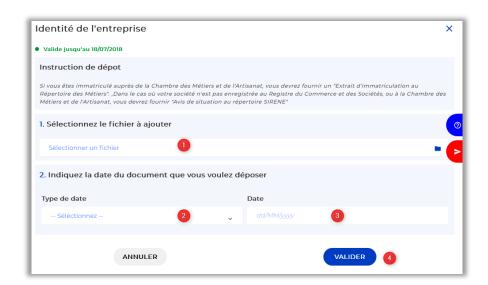
Depuis l'onglet tableau de bord ou l'onglet mes client, vous pouvez mettre à jour vos documents :



En cliquant sur le crayon Modifier, vous pouvez modifier ou ajouter le document. Lorsque vous voyez + Ajouter, cela veut dire que le document n'a jamais été déposé. Vous trouverez les étapes à suivre ci-dessous :

1) Cliquez sur:

REMPLACER LE FICHIER ACTUEL



/!\ Avant de charger un document, assurez-vous qu'il soit au format demandé. /!\
Les formats non acceptés par Provigis : .csv ; .png ; .gif ; ;jpeg.
Pour en savoir plus



3.2. GÉRER VOS UTILISATEURS ET RÉFÉRENTS

Un utilisateur est une personne qui recevra les notifications mails et devra mettre à jour les documents. Un contact privilégié est interlocuteur principal pour le ou les clients enregistré(s) sur le compte.

Pour ajouter/supprimer un utilisateur :

Vous devez avoir un rôle administrateur pour accéder à cette fonctionnalité :

- 1. Cliquez sur l'onglet Ma société
- 2. Dans la bannière de gauche, cliquez sur Administration
- Cliquez ensuite sur Ajouter un utilisateur et compléter les informations demandées
- 4. Cliquez sur la corbeille pour supprimer un utilisateur de votre compte

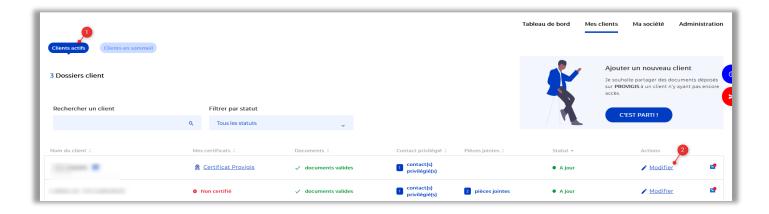


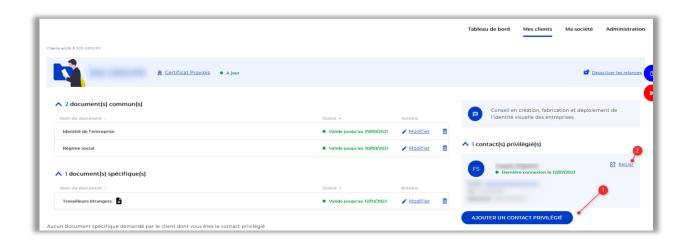


Pour gérer vos contacts privilégiés :

A noter : seul un utilisateur déjà présent dans Provigis peut être ajouté comme contact privilégié.

- 1. Depuis l'onglet Mes clients, vous pouvez ajouter/supprimer des contacts privilégiés en cliquant sur Clients actifs.
- 2. Cliquez sur Modifier à droite du nom du client pour lequel vous souhaitez ajouter ou supprimer un contact privilégié.
- 3. Cliquez sur Ajouter un contact privilégié puis sélectionnez l'utilisateur concerné. Cliquez sur Retirer pour supprimer un contact privilégié.







Pour exporter la liste de vos utilisateurs :

/!\ Il faut que vous ayez un rôle administrateur pour accéder à cette fonctionnalité.

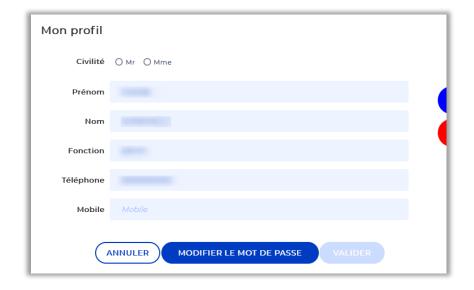
Veuillez cliquer sur l'onglet Ma société puis sur la rubrique Administration à gauche comme indiqué ci-dessous :



3.3. GÉRER VOS INFORMATIONS

Pour modifier vos informations:

En cliquant sur le verrou en haut de votre compte, vous avez la possibilité de modifier vos coordonnées et votre mot de passe :





04. PRÉSENTATION DES ONGLETS



04. PRÉSENTATION DES ONGLETS

Tableau de bord Mes clients Ma société Mes entités de même Siren

4.1. MES ENTITÉS DE MÊME SIREN

Depuis cet onglet, vous pouvez visualiser vos autres comptes Provigis.

Vous pouvez voir pour chaque compte:

- le nombre de client rattaché au compte
- · le statut des documents demandés
- · le nombre d'utilisateurs rattachés à chaque compte



4.2. MA SOCIETE

Depuis cet onglet vous allez pouvoir :

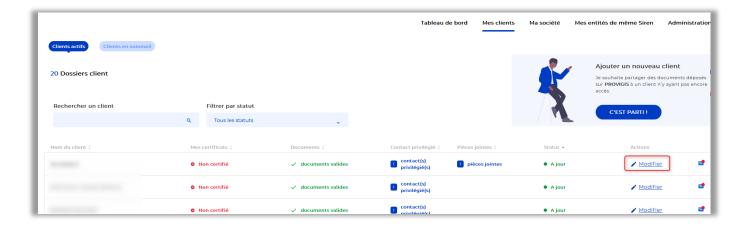
- Modifier les informations de votre entreprise à part le SIRET
- · Compléter l'organigramme de votre société
- · Ajouter la liste de vos activités
- · Gérer vos utilisateurs
- · Gérer votre profil public
- Faire une demande de modification de SIRET





4.3. MES CLIENTS

En cliquant sur Modifier vous retrouverez la liste des documents à mettre à jour.



Le code d'association est facultatif. Si votre client ne vous a pas communiqué de code d'association, vous n'avez pas besoin de compléter cette rubrique :



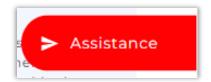
4.4. BOUTON CENTRE D'AIDE

Vous avez <u>ici</u> accès à notre aide en ligne : une série d'articles, guides, présentations et vidéos sont à votre disposition.



4.5. BOUTON ASSISTANCE

Vous pouvez envoyer une demande à notre service d'assistance via ce <u>formulaire</u>. Vous pouvez sélectionner la nature de votre demande, ajouter une description du problème rencontré et insérer une pièce jointe.





05. LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR VOS CLIENTS



05. LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR PROVIGIS

5.1.1 IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

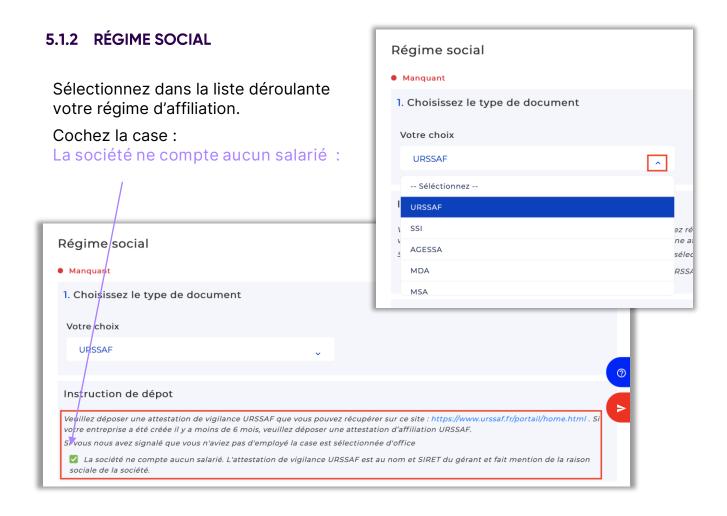
Vous devez fournir un avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 6 mois.

Pour plus d'informations :

<u>Comment trouver ce</u> <u>document ?</u> Comment est contrôlé ce document?







Selon l'organisme auprès duquel vous déclarez vos cotisations sociales, vous pouvez déposer :

- Une attestation de vigilance URSSAF (moins de 6 mois)
- Une attestation de vigilance SSI (moins de 6 mois)
- Une attestation de vigilance URSSAF ARTISTE AUTEUR (moins de 6 mois)
- Une attestation de vigilance MSA (moins de 6 mois)

Vous devez déposer une attestation sur l'honneur de moins de 6 mois rédigée et signée de votre expert-comptable confirmant que vous n'avez pas de salariés ainsi qu'une attestation de régularité fiscale de l'année en cours.

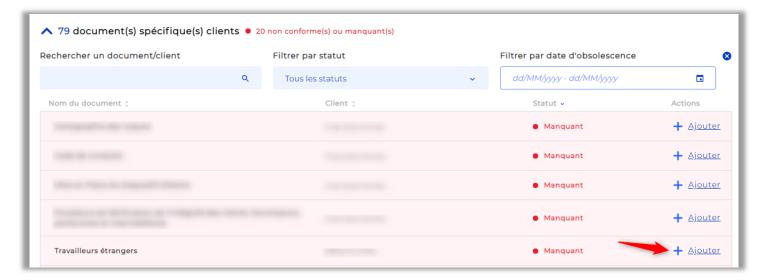
Si vous n'avez pas d'expert comptable, déposez une attestation sur l'honneur de moins de 6 mois rédigée et signée par le gérant confirmant que vous n'avez pas de salariés de l'année en cours.

Si votre entreprise a moins de 6 mois, vous pouvez déposer une attestation d'affiliation de votre organisme.

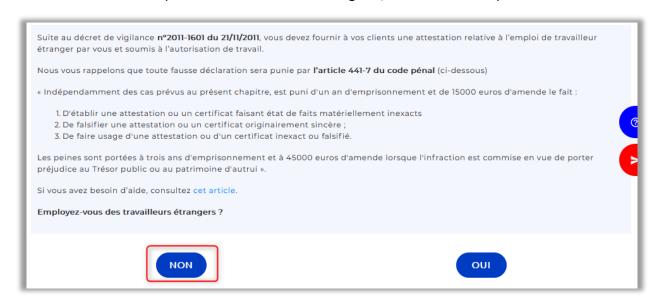


5.1.3 TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Concernant les travailleurs étrangers, vous devez cliquer sur Ajouter ou Modifier.



Comme vous n'avez pas de travailleurs étrangers, vous devez répondre Non.



Retrouver toute la démarche complète pour les travailleurs étrangers en cliquant sur En savoir plus :

En savoir plus



5.2 LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES : LES ATTESTATIONS

/!\ Si vos attestations sont établies sur plusieurs pages, vous devez impérativement nous les envoyer en un seul fichier PDF. /!\

> 1. L'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Également appelée Assurance RC Pro, elle vous couvre en cas d'une erreur, d'une faute ou d'un dommage envers vos clients. Grâce à elle, vous pouvez garantir les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale. Sa durée de validité est généralement d'1 an.

Avant de télécharger votre attestation, nous vous invitons à vérifier les éléments suivants :

- Le nom de l'assuré correspond à la dénomination sociale renseignée sur Provigis.
- La période de couverture (Date de début et date de fin, par exemple du 01/01/20 au 31/12/20)
- Feuille à en-tête de l'assureur.
- · La signature de l'assureur
- Document présent dans son intégralité (si numéro de pages mentionnés type 1/3 ; 2/3 ; 3/3)

> 2. L'attestation d'assurance Décennale

La responsabilité civile décennale est une assurance professionnelle réservée à un certain domaine. Elle doit son nom à la durée de sa garantie qui est de 10 ans. La RC décennale assure au propriétaire d'un bien immobilier une protection contre les préjudices parfois graves qui peuvent apparaître après la construction d'un bâtiment.

Avant de télécharger votre attestation, nous vous invitons à vérifier les éléments suivants :

- Le nom de l'assuré correspond à la dénomination sociale renseignée sur Provigis.
- La mention "Responsabilité Décennale" (cette mention doit apparaître soit dans l'attestation elle-même soit, si ce n'est pas le cas, dans le tableau de garanties)
- La période de couverture (Date de début et date de fin, par exemple du 01/01/22 au 31/12/22)
- Feuille à en-tête de l'assureur.
- · La signature de l'assureur
- Document présent dans son intégralité (si numéro de pages mentionnés type 1/3 ; 2/3 ; 3/3)



> 3. L'attestation d'assurance liée au transport de marchandises

Également appelée Assurance Marchandises transportées a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le transporteur pour les dommages et pertes relatifs aux marchandises qu'il transporte Avant de télécharger votre attestation, nous vous invitons à vérifier les éléments suivants :

- Le nom de l'assuré doit correspondre à la raison sociale renseignée sur Provigis.
- La période de couverture (Date de début et date de fin, par exemple du 01/01/22 au 31/12/22.
- Feuille à en-tête de l'assureur.
- La signature de l'assureur
- Document présent dans son intégralité (si numéro de pages mentionnés type 1/3, 2/3, 3/3)
- La mention Assurance Marchandises transportées » ou équivalent (cette mention doit apparaître soit dans l'attestation elle-même soit, si ce n'est pas le cas, dans le tableau de garanties).

ATTENTION : Seules les attestations d'assurances sont acceptées. Les contrats, les propositions commerciales ou les conditions particulières ne sont pas admises si l'attestation d'assurance n'est pas présente.



5.3. LES AUTRES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le certificat MASE

Le MASE est un système de management dont l'objectif est l'amélioration permanente et continue des performances Sécurité Santé Environnement des entreprises. Le but est de pérenniser les systèmes de management de la sécurité par l'analyse périodique des résultats des entreprises et l'attribution d'une certification par le comité de pilotage régional après réalisation d'un audit confié à un organisme extérieur sélectionné.

Le certificat MASE est valable soit 1 an, soit 3 ans.

Les éléments vérifiés sur votre certificat MASE

- · La dénomination sociale
- · La période de validité
- Feuille à en-tête du "Certificat Système Commun MASE/UIC"
- La signature du Président ET du responsable de l'entreprise

Si vous n'êtes pas certifié MASE

Si vous n'êtes pas concerné par cette certification, vous pouvez cocher la case je ne suis pas concerné en bas de la fenêtre de téléchargement du document.

La liasse fiscale

A ne pas confondre avec l'attestation de régularité fiscale, elle sert à déterminer le montant de l'impôt que doit payer l'entreprise. Elle peut également servir d'indicateur sur la santé de l'entreprise pour certains tiers. Toutes les entreprises (TPE, PME, grands groupes, commerçants...) doivent remettre une liasse fiscale à l'administration.

La liasse fiscale est composée du bilan actif, bilan passif et du compte de résultat de votre société.



> L'attestation de régularité fiscale

Vous êtes soumis(e) à l'impôt sur les sociétés :

Pour obtenir votre attestation de régularité fiscale nous vous invitons à vous rendre sur www.impots.gouv.fr. (Pour accéder à votre attestation, vous devez disposer d'un espace abonné.)

- Cliquez sur Professionnel dans la catégorie Mon espace
- Entrez votre adresse e-mail et votre mot de passe.
- Choisissez le service Consulter puis cliquez sur Compte fiscal.
- Dans le menu Attestation fiscale cliquez sur Attestation de Régularité Fiscale.

Si votre société est à jour de ses obligations fiscales (dépôts et paiements) en matière d'Impôt sur les Sociétés (IS) et de TVA au regard des informations détenues dans le Compte Fiscal des Professionnels, l'attestation de régularité fiscale est générée automatiquement et s'affiche à l'écran.

Pour sauvegarder et imprimer votre attestation, cliquez sur Imprimer.

Vous n'êtes pas soumis(e) à l'impôt sur les sociétés

Si, de par votre statut, vous n'êtes pas soumis par ce document, vous devez demander au service des impôts : une attestation de non assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

Licence de transport

Il existe deux types de licences :

- 1. La licence de transport intérieure (en orange) qui autorise une société à transporter des marchandises sur le territoire Français
- La licence de transport européenne (en bleu) qui autorise une société à transporter des marchandises au sein de l'Europe



> L'agrément CNAPS

Provigis collecte deux type d'agrément CNAPS : Le CNAPS Dirigeant dont le numéro d'autorisation commence par AGD Le CNAPS société dont le numéro commence par AUT

Les éléments vérifiés sur votre licence de transport :

- Raison sociale du fournisseur
- SIRET
- · La date de délivrance
- Feuille à entête du CNAPS
- Numéro de l'autorisation
- Signature du Président de la commission Interrégionale d'agrément et de contrôle
- · Liste des activités
- Vérification du CNAPS via https://teleservices
 cnaps.interieur.gouv.fr/teleservices/ihm/#/home

5.4. LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES

Les questionnaires spécifiques

Selon les options qui sont souscrites, un ou plusieurs de vos clients peuvent être amenés à vous demander dans Provigis de répondre à un questionnaire. Il vous suffit de suivre les instructions du questionnaire :



Vous pouvez répondre en plusieurs fois au(x) question(s) demandée(s).

Les documents spécifiques par client

Provigis collecte et vérifie certains documents spécifiques. Ces documents peuvent être une charte achats, des conditions générales de ventes, etc. Nos points de vérifications sont définis à la demande du client et varient selon le document demandé.



06. LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES



06. LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES

6.1. COMMENT FONCTIONNE LA PLATEFORME?

Provigis est une plateforme de collecte de documents sur internet. Vous devez télécharger vos documents directement sur votre compte Provigis. Une fois vos documents téléchargés, ceux-ci seront vérifiés par nos services. Les clients rattachés à votre dossier Provigis ont un accès permanent à vos documents et peuvent voir en direct que votre dossier est à jour.

6.2. ATTESTATION URSSAF : OÙ TROUVER LA DATE D'EXIGIBILITÉ D'UNE ATTESTATION DE VIGILANCE ?

Vous trouverez la date d'exigibilité dans le paragraphe à 3 lignes sur la 2ème page en bas de votre attestation URSSAF:



6.3. JE N'ARRIVE PAS À COMPLÉTER MA DÉCLARATION DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, QUE FAIRE ?

Depuis le mois d'août 2016, pour faire votre déclaration relative à l'emploi de salariés étrangers, vous devez remplir un formulaire en ligne et le signer électroniquement depuis votre compte.

- Si quand vous cliquez sur Générer un nouveau document, rien ne se passe, vérifiez que votre navigateur internet est à jour ou éventuellement réessayez depuis un autre navigateur.
- Si le système vous indique que votre fichier n'est pas au bon format, vérifiez que le document que vous essayez de charger est bien au format Excel.
- Si le système vous indique Les données du fichier sont incorrectes, vérifiez que toutes les cases ont été correctement remplies et qu'il n'y pas de case vide.
- Si le système indique chargement en cours mais ne charge jamais, vérifiez que vous n'avez apporté aucune modification à la mise en forme du fichier originel fourni par Provigis (par exemple modifiant la largeur d'une colonne ou en modifiant l'alignement du texte).
- Si lors de la signature électronique, il vous est indiqué que votre mot de passe est incorrect, réinitialiser votre mot de passe depuis votre profil et réessayez.



6.4. MON CLIENT ME DEMANDE UNE LISTE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS PAR CONTRAT, QUE FAIRE ?

Il est possible que vous ayez à fournir plusieurs attestations relatives aux travailleurs étrangers.

En effet, vos clients ont la possibilité de paramétrer un ou plusieurs contrats pour le(s)quel(s) vous devez fournir une nouvelle liste.

- Dans la section de votre dossier intitulée Travailleurs étrangers, vous devez mentionner tous les salariés étrangers (hors UE) rattaché au siren/siret concerné.
- Dans la section de votre dossier portant un nom de contrat, vous devez mentionner tous les salariés étrangers (hors UE) travaillant sur ce contrat spécifiquement.

6.5. JE SUIS MICRO ENTREPRENEUR, PROFESSION LIBÉRALE, ETC. QUE PUIS-JE FOURNIR COMME ÉQUIVALENT ?

Pour chaque document légal demandé par Provigis, il existe un article dans notre support en ligne détaillant les équivalents à fournir. Rendez-vous sur l'onglet bleu « Centre d'aide ».

6.6. JE VEUX FERMER MON COMPTE/ NE PLUS ÊTRE RELANCÉ, QUE FAIRE?

Si vous souhaitez fermer votre compte Provigis ou ne plus recevoir nos emails de relance, vous devez :

- Soit demander à l'administrateur de votre compte Provigis de retirer votre adresse email de notre base de données
- Soit contacter vos clients directement afin que ces derniers retirent votre société de leur tableau de bord fournisseurs

/!| Si votre dossier Provigis n'est pas à jour, votre client peut choisir de mettre en place certaines actions en cas de non-conformité prolongée /!|



6.4. COMMENT MODIFIER MON NUMÉRO DE SIRET?

Dans l'onglet « Ma société » puis en cliquant à gauche sur la rubrique Administration et sur Transfert de suivi, sélectionnez le ou les client(s) pour le(s)quel(s) vous souhaitez changer de SIRET. Pour finir, cliquez sur le champ déroulant Sélectionnez l'entité vers laquelle transférer les clients :



Pour finir, cliquez sur Demander le transfert :



Une fois la demande de transfert effectuée, une notification est affichée à côté de la raison sociale de votre/vos client(s) :

□ DEMO	Demande de transfert vers : FREELANCE.COM (38417434800035)

En savoir plus



6.5. COMMENT MODIFIER LA LANGUE DE MON INTERFACE

L'interface Provigis est disponible en plusieurs langues. Par défaut, la langue de votre interface Provigis se fait en fonction de la langue utilisée par votre navigateur internet.

Cependant, lorsque vous êtes connecté à votre compte Provigis, vous pouvez choisir la langue que vous souhaitez utiliser.

Cliquez sur le drapeau pour choisir la langue que vous souhaitez avoir sur votre compte :





07. UNE INTERFACE ET DES AGENTS À VOTRE DISPOSITION

Provigis

07. UNE INTERFACE ET DES AGENTS À VOTRE DISPOSITION

7.1. UN SUPPORT EN LIGNE DISPONIBLE D'UN SIMPLE CLIC

Contacter notre assistance :

1 – Cliquez sur la bulle de conversation de votre tableau de bord (en bas à droite)



- 2 Débuter un échange avec le Provigisbot : cliquez sur "J'ai besoin d'assistance"
- 3 Plusieurs sujets vous sont proposés, sélectionnez l'élément de votre choix qui correspond à votre problématique
- 4 Le Provigisbot vous guide dans vos démarches, recevez en temps réel une réponse à votre demande
- Il vous sera proposé de soumettre un ticket d'assistance, si nous n'avons pas pu répondre à vos interrogations.

Nos agents restent habilités à émettre des appels sortants afin de continuer à délivrer le meilleur service possible.

Un centre d'aide pour vous accompagner :

Notre centre d'aide vous permet de trouver la solution à votre problème grâce à notre bibliothèque d'articles publiés par nos experts plateforme.

Il vous offre également un tableau de bord afin de consulter l'historique de toutes vos demandes d'assistance et vous permet aussi de vous abonner à des articles pour suivre les dernières évolutions de la plateforme.

Centre d'aide





Retrouvez nos actualités sur :

Linkedin

www.provigis.com